

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente sont jointes au devis adressé au client par Authenteam. Ainsi, la confirmation du devis implique l'acceptation entière et sans réserve du client à ces conditions générales de vente.

ARTICLE 1 - OBJET

Les conditions générales de ventes décrites ci-après détaillent les droits et obligations entre d'une part la société Authenteam, (la « société / l'organisateur »), vendant les services définis ci-après, et d'autre part la personne physique ou morale, dénommée « le client », achetant un ou plusieurs de ces services par l'intermédiaire d'un contrat tel que défini à l'article 2 des présentes. Sont désignés par le terme « stagiaire » toute personne (salarié de l'entreprise cliente ou client individuel) participant à une prestation dans le cadre d'un contrat passé avec Authenteam. Ces services sont soumis aux présentes conditions générales.

Détail des prestations vendues par Authenteam :

-Prestation de conseil aux entreprises (coaching d'équipe)

-Prestations de séminaires de team-building: parcours collectifs pouvant inclure des activités sportives, des nuits dans des hôtels, des hébergements de montagne ou encore en bivouac
-Formation individuelle et collective (inter-entreprise et intra-entreprise)

Les prestations de coaching d'équipe peuvent se dérouler sur le lieu de travail habituel de l'entreprise ou sur un site délocalisé (hôtels, salles de réception et de travail).

Authenteam se reconnaît le droit de modifier ou faire modifier tout ou partie des présentes conditions générales de vente ainsi que le contenu de son site internet (www.authenteam.com), ceci à sa seule discrétion, à tout moment et sans préavis.

Les conditions générales de vente de Authenteam sont disponibles sur le site de la société et jointes à tout devis adressé au client.

Article 2 : CONTRAT

Le devis, complété des présentes conditions générales de vente, constitue une proposition de contrat pour lequel le client, ou son éventuel mandataire pour lui-même, déclare expressément disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à sa conclusion et à l'exécution des obligations lui incombant. Par convention expresse entre le Client et la Société Authenteam, l'acte d'envoi du seul devis signé ou bon de commande vaut de sa part acceptation des termes du contrat et notamment des présentes conditions générales de vente.

Pour certaines prestations, la société Authenteam pourra également imposer les conditions générales de ses partenaires qui devront également être appliquées. La société Authenteam enverra dans ce cas au client le détail de ces conditions en complément du devis.

Article 3 : OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

L'agence a obligation de mettre en œuvre tous les moyens qu'elle juge nécessaires et suffisants pour satisfaire ses clients, dans la limite des services contractualisés avec obligation de moyens définis à l'article 1 des présentes.

Cas des prestations comprenant la réservation d'hôtellerie :

De convention expresse entre le client et la société, dans le cadre de l'organisation d'un événement, il est convenu que la société effectue les réservations fermes avec son ou ses prestataires qu'après réception et encaissement effectif du premier acompte ou de l'acompte unique tels que définis à l'article 5 des présentes conditions. En cas d'indisponibilité, pour la date souhaitée, du ou des prestataires prévus consécutivement au délai séparant la réalisation du devis de l'encaissement de l'acompte, Authenteam fera son possible pour proposer au client un ou plusieurs prestataires équivalents ou similaires pour les services contractualisés. Cette nouvelle proposition n'engage en aucun cas le client qui est libre de l'accepter ou non. En cas d'acceptation de la nouvelle proposition par le client, la relation entre la société et le client se poursuit dans les conditions stipulées dans les CGV et sans modification du contrat initial. En cas de refus de la nouvelle proposition, le ou les acomptes sont remboursés au client dans les 30 jours, à compter de la réception par la société du refus écrit de ladite proposition.

Article 4: OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client s'engage à désigner au sein de son personnel une personne qui sera l'interlocuteur privilégié de la Société Authenteam afin de gérer les détails pratiques et opérationnels ponctuels induits par l'objet du présent contrat.

Le client s'engage à ne pas dissimuler d'éléments liés à l'évènement, à l'organisateur ou à ses partenaires, dissimulation qui serait de nature à retarder, entraver, contrarier, désorganiser le projet ou sa réalisation. Le client fera en sorte de faciliter l'accès aux informations dont l'organisateur aurait besoin.

Le client s'oblige à respecter et à accomplir les conditions particulières de tel(s) ou tel(s) intervenant(s) sélectionné(s) et en particulier à régler tout cautionnement ou garantie qui s'avérerait nécessaire avant le parfait règlement de l'intégralité des sommes dues.

Le Client s'engage à ne pas intervenir directement, avant, pendant et après l'évènement, auprès des fournisseurs, sous-traitants, personnels et collaborateurs de l'organisateur.

Le nombre exact de participants doit être confirmé par écrit au plus tard **10 jours ouvrés avant la date de la prestation**, sans que ce nombre puisse être inférieur au minimum fixé dans le bon de commande.

SECURITE :

Certaines prestations d'AUTHEATEAM se déroulent en milieu naturel et notamment en montagne et sont alors encadrées par des professionnels titulaires des brevets d'Etat requis. Le respect scrupuleux des règles de sécurité liées à la pratique des activités réalisées, dont le personnel encadrant est le garant absolu, est un impératif qui s'impose pour tous les participants de l'activité.

Via un questionnaire distribué en amont de la prestation, le client s'engage à signaler à Authenteam toute contradiction physique ou psychologique à la pratique du sport et à l'altitude des participants à l'activité organisée. Dans ce cas, ces informations resteront strictement confidentielles et prises en compte aux seules fins d'organisation de l'activité (conformément à la réglementation en vigueur-RGPD).

Article 5: Paiement

Les tarifs des services vendus sont ceux en vigueur au jour de l'envoi du devis au client. Ils sont libellés en euros (sauf client ressortissant d'un pays hors zone euro) et calculés hors taxes. Ils seront majorés du taux de TVA. En cas de réponse supérieure à 10 jours après l'envoi du devis, l'agence s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment si cela est justifié. Ils seront applicables à toute nouvelle proposition ou à tout avenant de contrat émis postérieurement à ce délai.

Les réservations (hôtellerie, restauration et autres prestataires) deviennent définitives après réception par la société Authenteam d'un exemplaire du bon de commande dûment signé et revêtu de la mention « lu et approuvé, bon pour accord », des présentes conditions générales de vente signées et du règlement d'acompte (par chèque ou virement bancaire) :

35 % du montant TTC si l'évènement a lieu plus de 30 jours après la date de signature

45 % du montant TTC si l'évènement a lieu dans les 30 jours suivant la date de signature

Le paiement du solde est fait au plus tard 1 mois après la prestation, à réception de la facture envoyée.

Les éventuelles prestations supplémentaires commandées par le client entre la date de l'évènement et le paiement du solde feront l'objet d'un devis et d'une facture supplémentaire.

> Exception

Selon le prestataire hébergement et/ou de la restauration et/ou transport, il est possible que ces conditions générales de vente imposent une facturation globale 100% avant l'évènement. Dans ce cas le client sera informé au préalable de ces conditions spécifiques pour être acceptées et procéder au règlement nécessaire de la facture.

A la fin de la prestation, en cas de surcoût, Authenteam calculera le prix effectivement dû et enverra une facture au client mentionnant ce supplément en plus du prix de base. Le client devra payer le solde des sommes dues à réception de la facture.

Pénalités de retard

En cas de défaut de paiement total ou partiel des services facturés, le client doit verser à Authenteam une pénalité de retard égale à une fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la facturation des services. Tous les frais que la société est amenée à supporter au titre de recouvrement de créances restant dues sont à la charge du client.

Article 6 : CONDITIONS D'ANNULATION

Sauf accord spécial, si le client annule la réservation ou résilie le présent contrat avant l'opération, Authenteam conservera les acomptes versés quel que soit le motif de cette annulation, à titre d'indemnité contractuelle irréductible de résiliation du contrat. Par ailleurs en cas d'annulation de la part du client, ce dernier devra payer à Authenteam, au titre de faculté de débit, les frais d'annulation suivants :

Plus de 30 jours avant le premier jour de la prestation, 15 % du montant total TTC de la prestation (en plus de l'acompte préalablement versé).

Entre 30 jours et 15 jours calendaires avant le premier jour de la prestation, 25 % du montant total TTC de la prestation (en plus de l'acompte préalablement versé).

Moins de 15 jours calendaires avant le premier jour de la prestation, 40 % du montant total TTC de la



AUTHEATEAM

S.A.S.U. au capital de 10 000 euros
Les charmettes, chemin Fabry 83 000 Toulon

prestation (en plus de l'acompte préalablement versé).

Dans le cadre d'un événement nécessitant un transport, en cas d'annulation quelle que soit sa date, tout billet est émis est non remboursable.

Annulation par Authenteam:

Dans le cas où, pour une raison justifiée et indépendante de sa volonté, autre qu'un cas de force majeure, Authenteam se trouverait dans l'impossibilité d'effectuer une partie ou la totalité d'une prestation prévue, sa responsabilité serait strictement limitée au remboursement des sommes versées par le Client et correspondant à la prestation non réalisée.

Article 7 : Responsabilité du client

Afin de réunir les conditions de sécurité et de confort pour les participants au cours des activités outdoor, du matériel individuel est proposé à la location aux stagiaires pour la durée de la prestation. Ce matériel doit donc être intégralement restitué en fin de prestation, en état d'usage normal. Un contrôle sera effectué par Authenteam en fin de prestation. Toute perte ou détérioration devra être signalée et fera l'objet d'une refacturation au client.

Le client devra indemniser Authenteam pour tout dommage ou perte, coûts et dépenses supportées par Authenteam ou un de ses clients, prestataires ou employés et causés par le Client, un de ses invités, agents ou employés.

Authenteam décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature que ce soit (vols, dégradations...) affectant les biens de toute nature (effets personnels, matériels...) apportés par le client ou appartenant aux participants, quel que soit l'endroit où les biens sont entreposés (parking, salons...).

Article 8 : Assurance

Dans le cadre de son activité, Authenteam souscrit à une assurance Responsabilité Civile professionnelle couvrant les incidents éventuels dont Authenteam serait directement responsable (matériel ou personnel mis en cause).

Néanmoins, le client est libre de souscrire auprès de la compagnie de son choix à une assurance complémentaire (assistance, prévoyance, annulation) pour couvrir tout incident dont ses participants ou représentants seraient directement responsables.

Dans le cadre de son offre commerciale, des contrats d'assurance individuels sont proposés et figurent distinctement sur les devis.

Article 9 : Force Majeure

Authenteam ne sera pas tenu responsable en cas de non observation des présentes conditions générales dans la mesure où le non-respect de ces conditions serait dû à une cause de force majeure, notamment mais sans limitation, un incendie, une tempête, une obstruction des voies de communication due à de fortes chutes de neige, une explosion, une inondation ou catastrophe naturelle, une décision gouvernementale, une pénurie de biens, une grève, l'interruption des transports, un accident ou incident routier, ferroviaire, aérien ou maritime, ou de mauvaises conditions atmosphériques en ce qui concerne les manifestations extérieures ainsi que les avaries, les défaillances ou les retards d'un ou plusieurs prestataires, le blocage des télécommunications, le blocage d'Internet, etc..

Dans ces cas de figure, le client reste redevable du règlement total de la prestation. Néanmoins, le client est libre de souscrire avant l'événement auprès de la compagnie d'assurance de son choix à

une assurance « Annulation d'opération » garantissant les pertes pécuniaires et/ou les frais supplémentaires restants à charge de l'assuré, par suite d'un des événements évoqués dans cet article.

Article 10 : Confidentialité

Authenteam s'engage à ne pas vendre, partager ni divulguer des données personnelles nominatives du client à des tiers en dehors de son propre usage. Cependant, ces données peuvent être occasionnellement transmises à des tiers agissant pour le compte de l'agence ou en relation avec l'activité de l'agence dans le cadre de l'utilisation pour laquelle elles avaient été recueillies à l'origine. Le client dispose du droit d'accès et de mise à jour de ses données personnelles nominatives ainsi que du droit de demander leur suppression, conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le client peut exercer son droit d'accès ou de correction en contactant l'agence par courrier à l'adresse :

Authenteam
214 Chemin Fabry
Les Charmettes
83000 Toulon

Article 13 : Propriété intellectuelle

En application des articles L.111-1 et L.123-1 du code de la propriété intellectuelle, la proposition d'intervention de l'agence et son contenu restent la propriété exclusive de Authenteam et ne peuvent en aucun cas être transmis et/ou mis en œuvre par une autre agence, un autre prestataire ou par un service intégré du client ou de ses partenaires.

Article 14 : Publicité et droit à l'image

Au cours des prestations, les clients pourront être pris en photo. Ces dernières pourront être utilisées par Authenteam sur les réseaux sociaux et autres support de communication. A cet effet, un formulaire relatif au droit à l'image est délivré à chaque participant et est strictement pris en compte par Authenteam dans le cadre de l'utilisation des images réalisées (photos, vidéos).

A titre de références et d'actions publicitaires, l'agence est autorisée à reproduire ou diffuser tout ou partie de données de l'événement sur son site internet ou sur tout autre support de communication dont elle pourrait faire usage ; en particulier la dénomination sociale du client ou le nom de la marque du client, le logo du client ou de la marque du client, les reportages photographiques et vidéos, les témoignages écrits ou audio. Le client déclare avoir recueilli les autorisations expresses des tiers figurant dans les données de l'événement, notamment celles des parents ou tuteurs pour les mineurs, et dégager ainsi l'agence de tout recours de tiers à son encontre visant à interdire la publication de données de l'événement ou à demander des dommages et intérêts.

Par ailleurs, dans le cadre de l'utilisation et de la diffusion par le client de photos, vidéos, extraits écrits ou audio issus de l'événement dont l'organisation a été confiée à l'agence, le client s'engage à indiquer systématiquement la mention « Organisation : Authenteam ».

Article 15 : Caractère personnel

Le présent contrat est personnel au Client et ne peut être cédé en aucun cas.

ARTICLE 16 – TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Les présentes conditions générales et tout contrat conclu incorporant ces termes et conditions sont régis par le droit français et tous les litiges sont soumis à la compétence exclusive des tribunaux français.



AUTHENTEAM

S.A.S.U. au capital de 10 000 euros
Les charmettes, chemin Fabry 83 000 Toulon